

## ***Procès-verbal***

---

**Réunion du conseil d'établissement  
Mardi le 10 septembre 2024, 18h30**

**Présences**

Parents	Membres du personnel
Roberto Bruni	Véronicque Daoust, directrice
Manon Chartrand	Annie Drapeau, enseignante
Karine Girard, membre suppléant	Isabelle Gosselin, technicienne en éducation spécialisée
Sylvie Larocque	Nina Cécile Reine Hiom II, enseignante
Andréanne Mathé	Rachel Langlois, technicienne service de garde
Philippe Perrier	Céline Maheu, enseignante
Asma Robbana	Amélie Meilleur, orthopédagogue

**1. Ouverture de la séance, présences et quorum**

La séance est déclarée ouverte à 18h32.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Annie Drapeau et appuyé par Amélie Meilleur d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout suivant :

- 5. Résolution Rentrée progressive classe 941

**Proposition adoptée à l'unanimité – Résolution CÉ-2425-01**

**3. Lecture et adoption du procès-verbal du 11 juin 2024**

Il est proposé par Roberto Bruni et appuyé par Rachel Langlois d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

**Proposition adoptée à l'unanimité – Résolution CÉ-2425-02**

**4. Parole au public**

Aucun public n'était présent.

**5. Résolution Rentrée progressive classe 941**

La proposition a été envoyée aux membres du CÉ de l'année 2023-2024 par courriel le 27 août 2024. Cette dernière a été approuvée à l'unanimité.

**Proposition adoptée à l'unanimité – Résolution CÉ-2425-03**

## 6. Présentation des membres

Les membres du CÉ se sont présentés.

## 7. Procédure d'élection pour les postes au CÉ

Les personnes intéressées à se présenter aux postes de présidence, substitut à la présidence ou secrétariat peuvent se porter volontaires. Les membres du CÉ peuvent également proposer une personne. Si plusieurs personnes démontrent de l'intérêt pour le même poste, un vote anonyme sera effectué.

## 8. Élection aux postes de : Président(e), Substitut à la présidence, Secrétariat

Poste	Candidat(e)	Proposeur	Appuyeur
Président(e)	Philippe Perrier	Andréanne Mathé	Roberto Bruni
Substitut à la présidence	Roberto Bruni	Céline Maheu	Annie Drapeau
Secrétaire	Manon Chartrand	Sylvie Larocque	Céline Maheu

Les candidats ont été élus par acclamation.

**Proposition adoptée à l'unanimité – Résolution CÉ-2425-04**

## 9. Élection du représentant au comité de parents et de son substitut

Poste	Candidat(e)	Proposeur	Appuyeur
Représentant(e)	Philippe Perrier	Rachel Langlois	Annie Drapeau
Substitut	Manon Chartrand	Rachel Langlois	Annie Drapeau

Les candidats ont été élus par acclamation.

**Proposition adoptée à l'unanimité – Résolution CÉ-2425-05**

## 10. Formation pour les nouveaux membres du CÉ

La formation est obligatoire pour tous les membres du CÉ et doit être suivie sur le site web du ministère de l'Éducation.

Les membres devront visionner les sept capsules avant la prochaine rencontre du CÉ et confirmer avec M. Perrier lorsqu'ils auront complété la formation.

## 11. Déclaration et dénonciation d'intérêt

Tous les membres du CÉ ont complété et remis le formulaire de déclaration et dénonciation d'intérêt à la direction.

## 12. Calendrier des rencontres pour l'année 2024-2025

Les dates proposées pour les prochaines rencontres sont les suivantes :

- mardi, 10 septembre, à 18h30
- mardi, 15 octobre, à 18h30
- mardi, 17 décembre, à 18h30
- mardi, 18 février, à 18h30
- mardi, 15 avril, à 18h30
- mardi, 13 mai, à 18h30
- mardi, 17 juin, à 18h30

Le CÉ doit obligatoirement tenir cinq rencontres durant l'année. La direction déterminera si certaines rencontres peuvent être annulées si peu de points sont à discuter. Les propositions nécessitant une décision pourront alors être envoyées par courriel.

Il est proposé par Rachel Langlois et appuyé par Roberto d'adopter le calendrier des rencontres pour l'année 2024-2025.

**Proposition adoptée à l'unanimité – Résolution CÉ-2425-06**

**13. Lecture du rapport annuel**

Le rapport annuel pour l'année 2023-2024 a été approuvé lors de l'assemblée générale annuelle du 5 septembre 2024, mais n'a pas été lu. M. Bruni fait donc la lecture du rapport annuel.

**14. Projet éducatif**

Le projet éducatif avait été approuvé par le CÉ lors de la rencontre de juin 2024, mais une modification a été apportée depuis à la section *Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles*. La cible visant à augmenter le taux de réussite à l'épreuve obligatoire en lecture pour les élèves de la 6<sup>ème</sup> année a été révisée à 89% plutôt que 94%. Puisqu'il y a seulement 9 élèves en 6<sup>ème</sup> année, la pondération diminuera de 11% si un élève échoue. La cible de 94% n'était donc atteignable que si tous les élèves réussissent l'épreuve.

Il est proposé par Nina Cécile Reine Hiom II et appuyé par Annie Drapeau d'adopter le projet éducatif.

**Proposition adoptée à l'unanimité – Résolution CÉ-2425-07**

**15. Prévision budgétaire**

Les prévisions budgétaires devaient être adoptées lors de la rencontre du CÉ en juin 2024, mais n'ont pas pu être présentées puisque le budget ministériel a été déposé durant l'été.

Mme Daoust a précisé certains détails sur les prévisions :

- Un budget révisé sera présenté plus tard dans l'année.
- Certaines sommes ne paraissent pas dans les prévisions, mais seront ajoutées lorsque le budget sera révisé.
- Les frais de reprographies devront être augmentés l'an prochain, puisque le montant actuel ne couvre pas les dépenses réelles.
- Il est possible d'obtenir une subvention pour aider à payer le salaire des intervenants pour les élèves nécessitant un service individualisé au service de garde. Certains élèves ont été ciblés pour ces subventions, mais doivent obtenir un diagnostic pour y avoir droit.
- Certaines mesures ne représentent que 85% du montant total qui devrait être reçu. Le 15% restant est retenu afin de servir de marge de manœuvre si des imprévus surviennent durant l'année (par exemple, l'obligation d'ouvrir une nouvelle classe de francisation).
- La mesure pour le plan de ratrappage qui avait été mise en place suite à la grève des enseignants a été réduite et ne sera pas renouvelée pour l'année 2025-2026.
- La mesure pour la clientèle EHDAA a diminué, puisqu'il y a moins d'élèves nécessitant ces services.

Il est proposé par Rachel Langlois et appuyé par Andréanne Mathé d'adopter les prévisions budgétaires.

**Proposition adoptée à l'unanimité – Résolution CÉ-2425-08**

## **16. Utilisation du budget de fonctionnement**

Le CÉ dispose d'un budget annuel, qui peut servir aux dépenses suivantes :

- Frais de gardiennage des membres (pour la durée des rencontres uniquement et à un taux horaire de 10\$/heure)
- Frais pour des activités de formation
- Frais pour les activités sociales du conseil
- Autres dépenses préautorisées par le conseil

Ce budget ne peut pas être utilisé pour d'autres mesures et n'est pas transférable à l'année suivante.

Il est proposé par Céline Maheu et appuyé par Annie Drapeau d'octroyer un budget de fonctionnement de 250,00\$ pour le conseil d'établissement pour l'année 2024-2025.

**Proposition adoptée à l'unanimité – Résolution CÉ-2425-09**

## **17. Règles de régie interne 2024-2025**

Les membres du CÉ suggèrent de modifier le texte de la section 1.4. Le texte indique que les rencontres peuvent être tenues en mode hybride, mais le CÉ préférerait que les rencontres soient tenues en présentiel. Les membres peuvent tout de même participer aux rencontres de façon virtuelle, mais seulement sur demande ou en cas d'intempéries. Le CÉ préfère ne pas tenir les rencontres en mode hybride, puisque ce mode exige plus d'organisation et ne contribue pas à une collaboration efficace.

Les règles de régie interne seront présentées de nouveau pour approbation lors de la rencontre d'octobre 2024.

## **18. Règles de fonctionnement du service de garde 2024-2025**

Les frais pour les activités des journées pédagogiques doivent être augmentés, pour refléter les nouveaux coûts des activités et du transport. Les sorties se feront avec le service de garde de l'école la Traversée, ce qui permettra de partager les coûts de transport.

Mme Langlois mentionne aussi que les journées pédagogiques nécessitent un minimum de 25 inscriptions pour être rentables. Les membres du CÉ préféreraient réduire ce nombre et prendre le risque d'essuyer une légère perte financière pour les journées où il n'y a pas suffisamment d'inscriptions.

Mme Daoust mentionne que l'école a reçu une somme de 10 000\$ en tant que reliquat suite à l'action collective-Dossier Marcil (action collective sur les frais pour des services éducatifs et pour l'achat de matériel scolaire). Ces sommes sont destinées à aider les familles défavorisées et pourraient servir à payer les activités du service de garde pour les familles ciblées par le personnel. Mme Daoust vérifiera également s'il existe des subventions pour aider les écoles défavorisées à assumer les frais de transport.

Les membres du CÉ demandent d'ajouter dans le document que les parents doivent fournir des ustensiles et de reformuler le texte portant sur les facultés affaiblies.

Il est proposé par Sylvie Larocque et appuyé par Asma Robbana d'augmenter le montant de base des journées pédagogiques à 18,50\$/jour.

**Proposition adoptée à l'unanimité – Résolution CÉ-2425-10**

Il est proposé par Manon Chartrand et appuyé par Céline Maheu de réduire le nombre d'inscriptions minimum au service de garde à 20 élèves.

**Proposition adoptée à l'unanimité – Résolution CÉ-2425-11**

Il est proposé par Sylvie Larocque et appuyé par Manon Chartrand d'adopter les règles de fonctionnement avec les modifications mentionnées précédemment.

**Proposition adoptée à l'unanimité – Résolution CÉ-2425-12**

**19. Présentation d'activités**

Il est proposé par Rachel Langlois et appuyé par Sylvie Larocque d'approuver la sortie au Salon du livre pour les élèves de 5 et 6<sup>ème</sup> année.

**Proposition adoptée à l'unanimité – Résolution CÉ-2425-13**

**20. OPP**

L'OPP rencontrera la direction la semaine prochaine afin de discuter de la planification du BBQ de la rentrée. Une invitation a été publiée sur la page Facebook de l'école pour une rencontre de l'OPP le 17 septembre.

Le lien de la page Facebook sera ajouté sur le site web de l'école.

**21. Mots**

**Personnel enseignant**

Les enseignants se concentrent surtout sur l'organisation de leur classe.

**Responsable du service de garde**

Le formulaire d'inscription pour la journée pédagogique du 20 septembre sera envoyé demain. Le nouveau projet d'activités du service de garde sera également envoyé aux parents sous peu.

**Présidence**

M. Perrier compte utiliser les apprentissages faits l'an dernier en tant que nouveau membre du CÉ pour assurer la présidence pour l'année 2024-25.

**Direction**

Les travaux sur la toiture accusent du retard, mais devraient être terminés d'ici le mois de novembre.

**22. Varia**

Aucun point n'a été discuté.

**23. Levée de l'assemblée**

20h30 : Il est proposé par Roberto Bruni et appuyé par Manon Chartrand de prolonger la rencontre de 15 minutes.

20h45 : Il est proposé par Annie Drapeau et appuyé par Manon Chartrand de prolonger la rencontre de 15 minutes.

Il est proposé par Manon Chartrand et appuyé par Annie Drapeau de lever l'assemblée à 20h59.

**Proposition adoptée à l'unanimité – Résolution CÉ-2425-14**